

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n° :

DL50/2020

Objet :

Election du représentant
du SIOM au Conseil
d'Administration de la
SEMARDEL

L'an deux mil vingt,

Le lundi 21 septembre 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme ARNOULD Laure (suppléante - CCHVC)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. TRAMONI (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur LECLERC (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) représenté par M. JEANNOT (suppléant - CPS) ;
M. BAY (titulaire - CCHVC) représenté par Mme ARNOULD (suppléante CCHVC) ;
Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) représenté par
M. ESCANDE (suppléant - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) représenté par
M. BIZEBARD (suppléant - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY
(titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS)
; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ
(titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire -CCHVC)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

Délibération DL50/2020

Election du représentant du SIOM au Conseil d'administration de la SEMARDEL

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1524-5,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte d'actions pour la revalorisation des déchets et des énergies locales (SEMARDEL) établis le 9/11/1984 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26/06/2013,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse, consécutive à l'installation des délégués syndicaux du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité d'élire un représentant du SIOM de la Vallée de Chevreuse pour siéger au conseil d'administration de la SEMARDEL,

Considérant le choix de procéder à un vote à main levée, adopté à l'unanimité,

Considérant la candidature suivante : Monsieur LECLERC Christian,

Considérant le résultat suivant :

- Nombre de votants : 32
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages : 32
- Majorité : 17

- M Leclerc Christian a obtenu 32 voix

Proclame Monsieur LECLERC Christian élu représentant du SIOM de la Vallée de Chevreuse pour siéger au conseil d'administration de la SEMARDEL.

Précise que chaque présence du représentant du SIOM au conseil d'administration est indemnisée par la SEMARDEL ;

Indique que cette indemnisation est actuellement à hauteur de 130€.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **30 SEP. 2020**

Affichée le : **30 SEP. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL50_2020
Date de la décision:	2020-09-21 00:00:00+02
Objet:	Désignation du représentant du SIOM au Conseil d'administration de la SEMARDEL
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20200921-DL50_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200921-DL50_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1027
<i>nom original:</i>		
dl50.pdf	application/pdf	140330
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200921-DL50_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140330
<i>nom original:</i>		
note présentation dl50.pdf	application/pdf	65375
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200921-DL50_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	65375

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2020 à 11h19min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2020 à 11h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2020 à 11h20min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 septembre 2020 à 11h25min12s	Recu par le MIAT le 2020-09-30